



COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIER - Secteur 2

Jeudi 25 novembre 2021

Présents :

Élus : M. José MORALES, Mme Muriel RICARD, Mme Michelle BLANCHARD, Mme Joëlle BATTESTINI, M. Serge COUCOULIS, Mme Virginie BOURGUE.

Agents : Monsieur Julien FLORES Agent de Police Municipale, Mme Martine BAGNIS Référente Administrative de la Démocratie Participative.

Muriel RICARD souhaite la bienvenue aux personnes de l'assistance, présente les élus et les intervenants qui travaillent sur la citoyenneté.

Ces rencontres où techniciens et élus échangent avec la population permettent aux administrés de devenir acteurs de leurs quartiers pour améliorer le cadre de vie et fluidifier la communication avec la mairie sur les besoins. Madame RICARD souligne que les conseils de quartier ne sont obligatoires que dans les grandes villes. A La Bouilladisse c'est une volonté des élus pour créer des temps d'échanges avec la population.

Un nouveau système de compte-rendu participatif est défini. Les questions et leurs réponses apparaissent sur grand écran au fur et à mesure des échanges afin que les personnes présentes puissent interagir y compris sur le compte-rendu en séance.

S'en suit :

- La projection d'un petit film qui récapitule les travaux déjà effectués sur l'ensemble de la commune depuis la nouvelle mandature.
- La présentation de la « Boîte à Dons », située sur la placette des Gorguettes, qui permet de déposer des objets qui ne sont pas des déchets dans le but de leur donner une seconde vie.

Récupérer et réutiliser des objets en bon état dans l'idée d'une économie circulaire est une nouvelle manière d'envisager le futur pour limiter notre empreinte carbone en donnant une seconde vie à des objets plutôt que de les jeter. Les dons doivent être faciles à voir et bien présentés. La municipalité a signé une convention avec Recyclo1000 une association qui récupèrera le trop plein afin d'éviter les débordements.

La « Boîte à Dons » des Gorguettes est un projet qui entre dans notre démarche de transition écologique mené avec des habitants du quartier qui y travaillent depuis le mois de juin en se réunissant régulièrement.

Une association de couture, basée sur de la récupération, nouvellement créée à La Bouilladisse, collectera plus spécifiquement des tissus et de la laine. Un réceptacle sera posé à cet effet dans la « Boîte à Dons. »

Muriel RICARD invite les participants volontaires pour aider à l'aménagement intérieur de la « Boîte à Dons », à nous écrire pour coordonner les rencontres sur ce projet.

Adresse de contact pour les personnes qui désirent se joindre à cette action : citoyens@villebouilladisse.com



Le débat est lancé. Les participants posent des questions libres.

Chemin des Adrets

Question : Depuis le déplacement du panneau de l'entrée de La Bouilladisse, la vitesse reste excessive et les 30 km/h ne sont pas respectés. Serait-il possible de mettre des ralentisseurs ? Il n'y a pas d'éclairage public sur cette portion de route.

Réponse : Il s'agit d'une route départementale qui suit une réglementation particulière avec une vitesse limitée à 50 km/h en agglomération. Nous aurons un radar très prochainement pour augmenter les contrôles. La Gendarmerie est également souvent présente.

En ce qui concerne les ralentisseurs, cela dépend de la Direction Départementale des Routes. Au niveau des riverains, cela peut engendrer plus de plaintes que de personnes satisfaites.

Un plan de circulation va être mis en place avec le Département pour l'aménagement d'un carrefour afin de sécuriser la sortie des Gorguettes sur la route Départementale.

Pour ce qui est de l'éclairage, ce dernier s'arrête où s'arrêtait l'agglomération. Dans le cadre de sa politique de rénovation et de modernisation de l'éclairage public, la collectivité a engagé cette année des travaux qui se sont traduits par le remplacement des candélabres et des lanternes du centre-ville. Chaque année nous continuerons ce programme. Nous vous informerons les travaux que nous avons prévus au budget prochain.

Question : Aurons-nous un jour le tout-à-l'égout et la fibre à la sortie du village ?

Réponse : D'après la réponse d'ORANGE, il faut une quinzaine de demandeurs pour programmer la connexion. Les travaux ont pris du retard car il y a beaucoup de branchements aériens soumis à des droits de passage. Le nouveau planning de raccordement est plutôt pour début 2023.

Au niveau de l'assainissement, qui est une compétence métropolitaine, il n'y a pour l'instant aucune possibilité d'extension du réseau sur ce secteur.

A ce jour rien n'est programmé, mais dès que les réseaux seront recalibrés il y aura des possibilités.

Chemin de l'Union

Question : À la suite des dégâts causés par les pluies d'octobre, est-il possible d'être reconnu en état de catastrophe naturelle ?

Réponse : Le passage en catastrophe naturelle est une décision prise par l'État sur sollicitation des maires. Il est établi en fonction du nombre de témoignages et du caractère exceptionnel de l'événement. La demande a été faite et nous espérons avoir une réponse dans les prochains jours.

Question : Des travaux de goudronnage ont été faits au milieu du chemin mais pas au début ni à la fin.

Réponse : Une grande partie de budget communal est mise dans la voirie pour réparer la chaussée qui est très endommagée.

Le chemin de l'Union est privé avec une partie communale. Il appartient aux particuliers avec des droits de passage. Cependant, il bénéficie de l'éclairage public et il a été réparé à plusieurs reprises.

Il faut entreprendre le classement en chemin communal pour pouvoir demander des subventions. Une fois qu'il aura été classé, après une procédure qui va prendre un peu de temps, la commune pourra intervenir.



Question : Il y a un problème de pluvial sur ce chemin. Lorsqu'il pleut, sur le bas du chemin de l'Union, le Magout est rejoint par le pluvial du chemin des Gorguettes, et des terrains sont inondés.

Réponse : Il y a eu de nombreuses nouvelles constructions le long de ce chemin. L'imperméabilisation a généré de nouveaux ruissellements et donc de nouveaux problèmes. Aujourd'hui, la Mairie mène un travail de fond avec la Métropole sur le pluvial qui débouchera sur un nouveau diagnostic et un nouveau schéma d'aménagement du réseau pluvial.

Question : Quels sont les projets dans le quartier ?

Réponse : Les phases 2 et 3 de réfection du chemin des Gorguettes ne peuvent pas se faire pour le moment car les frais d'enfouissement des réseaux sont très élevés.

En ce qui concerne le goudronnage, il ne sera pas fait dans l'immédiat, cela dépend des priorisations et de l'état de la route.

De la même manière, il n'y a pas la possibilité de raccorder le haut de ce quartier au réseau d'assainissement car, comme dit précédemment, le réseau n'est pas suffisamment dimensionné. La mairie a engagé un grand nombre de travaux de réfection de voirie sur le village, les chemins qui n'ont pas pu en bénéficier sont identifiés.

Ces travaux s'échelonneront sur un plan triennal. L'échelonnement dépendra des subventions allouées car cela représente une très grosse dépense.

Chemin des Gorguettes

Question : Les inondations sont de plus en plus fréquentes par temps de pluie, est-ce lié à l'urbanisation et au ravinement sur les fondations des maisons ?

Réponse : Il y a bien un problème avec certaines nouvelles constructions sur le dernier lotissement aménagé. Ces désordres proviennent de malfaçons identifiées et d'ouvrages détériorés lors de la construction.

Il s'agit d'un problème de droit privé et une procédure est engagée. Avec le PLUi il n'y aura plus trop de constructions.

Si la Métropole agrandit le réseau d'assainissement, à ce moment-là tout le monde pourra se raccorder.

Question : Au début du chemin des Gorguettes, le car du ramassage scolaire ne s'arrête pas où il devrait mais 100 mètres plus loin. Cela génère du stationnement sauvage et empêche l'accès aux propriétés.

Réponse : L'arrêt doit être respecté. Nous allons le signaler.

Question : En fin de journée et de manière récurrente, une voiture roule à vive allure et fait des dérapages. Les livreurs dépassent également la limitation de vitesse.

Réponse : Ces infractions sont à contrôler par la Police Municipale qui va faire des rondes et faire des contrôles radars. Les stationnements anarchiques vont être verbalisés.

Question : Est-ce que la voie sera refaite entre la Route Départementale et le lotissement l'Acadie au chemin des Gorguettes ?

Réponse : Ces travaux correspondent aux phases 2 et 3 du projet que nous vous avons présenté dans le passé et qui n'arrive pas à être mené à son terme à cause de l'enfouissement des lignes électriques. Nous travaillons avec le SMED, le syndicat mixte en charge de l'électrification. Seuls, nous n'aurions pas la capacité financière de le réaliser et pour le moment ce projet n'est pas financé.

Question : Au chemin du Baou (sortie des Gorguettes sur la Départementale) il y a un grand container qui gêne la visibilité. Peut-on faire quelque chose ?



Réponse : Nous allons voir avec la Métropole pour le faire déplacer. Nous avons déjà sécurisé la sortie qui se trouve en face de la pharmacie.

Chemin de Sive

Question : Où en est le projet d'enfouissement des lignes électriques ?

Réponse : C'est la même problématique que pour l'Acadie avec le SMED sur la phase 2 qui allait jusqu'au chemin des Marseillais, et la phase 3 qui allait jusqu'à la RD96 mais ce projet n'est pas encore financé.

Question : Les arbres qui se trouvent sur le chemin communal sont trop hauts et touchent la ligne électrique.

Réponse : Une campagne d'élagage est en cours.

Question : Peut-on avoir un éclairage dans le chemin de Sive et au carrefour Sive-Gorguettes pour le sécuriser ?

Réponse : Le chemin de Sive n'est pas communal. L'éclairage public n'est pas prévu..Oui les propriétaires peuvent mettre des spots. Dans le cadre de son plan de modernisation de l'éclairage public, la commune étudiera la sécurisation du carrefour.

Chemin des Caroubiers

Question : Y aura-t-il le tout-à-l'égout aux Gorguettes ?

Réponse : C'est la Métropole qui décide de l'assainissement public. L'assainissement est mis là où il est vraiment nécessaire en fonction du développement de notre village et n'a pas vocation à aider des particuliers dans la valorisation de la vente de leurs biens.

Question : La portion de route entre le chemin des Marcellines et le Chemin des Battiers est en très mauvais état. Comptez-vous faire quelque chose pour cette voirie ?

Réponse : La partie du Chemin du Réservoir n'est pas classée dans la voirie communale. Le chemin des Gorguettes, entre Les Battiers et les Marcellines, sera aménagé ainsi que le parking dans le cadre du plan pluri-annuel d'aménagement de la voirie.

Question : Des voitures sont garées devant l'abri bus, réduisant ainsi la visibilité ! Merci de faire quelque chose.

Réponse : La Police Municipale va passer pour verbaliser. Depuis le début de l'année 2021, avec l'aide de la Métropole, nous avons réhabilité plusieurs abris de bus afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Celui des Gorguettes devrait l'être au début de l'année 2022. Ainsi les voitures ne pourront plus stationner devant.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Présentation de La Bouill'à pied, un projet de la commune qui développe une autre façon de se déplacer : redécouvrir les chemins, les sécuriser, les identifier pour marcher à pied.
- Un plan vélo de 2,5 kms est à l'étude pour être développé à La Bouilladisse afin de sécuriser une portion de voie qui mène au stade.
- **Nouveauté pour le tri des déchets :**
Depuis quelques mois, les colonnes ont commencé à être changées. Dorénavant tous les emballages en plastiques, les pots de yaourts, les papiers, les cartons, le polystyrène... seront jetés dans la poubelle jaune. Toutefois, n'hésitez pas à remplir



les containers bleus si les containers jaunes sont pleins. Les containers verts sont toujours dédiés aux verres.

- En ce qui concerne les déchets alimentaires, la Métropole vient sur le parking de la mairie, un jeudi jour du marché, une fois par mois et propose un composteur à 10 €. Il suffit d'en faire la demande sur le site de la Métropole.
[Je composte pour nourrir mon jardin - Gestion des déchets Aix-Marseille-Provence \(ampmetropole.fr\)](http://ampmetropole.fr)

La prochaine rencontre aura lieu au printemps.

La séance est levée à 20h00